

Perspectives de développement de la méthanisation

MEEDDM/DGEC

17 juin 2010

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Sommaire de la présentation

- ✓ Objectifs de développement de la filière biogaz et mesures correspondantes dans le plan ENR annoncé par le Ministre d'Etat le 17 novembre 2008
- ✓ Soutiens existants à la valorisation sous forme de chaleur
- ✓ Soutiens existants à la valorisation sous forme d'électricité
- ✓ Pistes de réflexion autour de l'évolution du tarif d'achat de l'électricité
- ✓ Injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel

Objectifs de développement : COMOP 10

- ✓ **Parc en 2006 :**
 - chaleur : 55 ktep
 - électricité : 150 MWé installés
- ✓ **COMOP 10 → augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) notre production d'énergie renouvelable en 2020 et dépasser une proportion de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (doublement par rapport à 2005)**
- ✓ **Ventilation de l'objectif chaleur pour le biogaz : 60 ktep en 2012, 555 ktep en 2020 → multiplication de la production par 10 en 10 ans !**
- ✓ **Ventilation de l'objectif électricité pour le biogaz : compris dans l'objectif biomasse. Objectif indicatif : 625 MWé → multiplication par 4 en 10 ans !**

Objectif de développement : PPI et PNA ENR

- ✓ Objectifs confirmés dans les arrêtés PPI chaleur et électricité du 15 décembre 2009
- ✓ Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables en application de la directive 2009/28/CE : idem

C'est donc un changement d'échelle tout à fait spectaculaire qui est attendu pour la filière biogaz.

Mesures biogaz dans le plan ENR du 17/11/08

- ✓ **Mesure n°43 : création d'une rubrique spécifique méthanisation dans la réglementation ICPE**
- ✓ **Mesure n°44 : relèvement envisagé du tarif d'achat de l'électricité pour les petites installations de méthanisation**
- ✓ **Mesure n°45 : injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel**

- ✓ **Mesures plus générales, mais impactant également la filière biogaz :**
 - ➔ **Création du fonds chaleur**
 - ➔ **Premier appel à projets BCIA**
 - ➔ **Troisième appel d'offres cogénération biomasse**
 - ➔ **Mesures pour le développement des réseaux de chaleur**

Chaleur : aides du fonds chaleur

- ✓ **Appel à projets national BCIA 2009**
 - Deux projets retenus
 - Montant d'aides cumulées : 1,1 M€
- ✓ **Appel à projets national BCIAT 2010**
 - Place plus importante dans le cahier des charges = meilleure visibilité de cette composante de l'approvisionnement biomasse des projets
 - Date limite des candidatures = 31 mars 2010 : instruction en cours
- ✓ **Aides hors appels à projets**
 - Projets urbains > 100 tep/an et tout projet agricole
 - Aide définie au cas par cas (-5 % par rapport au gaz)
 - Trois projet financés en 2009
 - Montant d'aides total : 2,4 M€

Electricité : appels d'offres et appels à projets

- ✓ **Appels d'offres cogénération biomasse**
 - ➔ « CRE 1 » : un projet retenu (77) - 16 MW - mis en service en juin 2005
 - ➔ « CRE 2 » : un projet retenu (10) - 11,5 MW - pas encore mis en service
 - ➔ « CRE 3 » : un projet retenu (62) - 5 MW - pas encore mis en service

- ✓ **Appels à projets MAAP dans le cadre du PPE**

- ✓ **Appel à projets dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes en Bretagne : en cours de préparation**

Electricité : tarif existant

✓ Tarif d'achat pour une nouvelle installation en 2010 :

Puissance installée	Tarif de base (en c€/kWh)	Prime à la méthanisation (en c€/kWh)	Prime à l'efficacité énergétique (en c€/kWh)
< 150 kWé	9,451	2,1	- 0 (à 40 % d'efficacité énergétique)
Entre 150 et 2000 kWé	Interpolation linéaire		- 3,15 (à 75 % d'efficacité énergétique)
> 2000 kWé	7,875		- interpolation entre 40 et 75 % d'efficacité énergétique

- ✓ Tarif maximum entre 13,1 et 14,7 c€/kWh
- ✓ Les installations valorisant le biogaz de décharge ne peuvent pas bénéficier de la prime à la méthanisation.

Electricité : enjeux

- ✓ **Prendre en compte les différences économiques entre les filières**
- ✓ **Prendre en compte les différentes valorisations possibles**
- ✓ **Choix entre la méthanisation individuelle ou collective : inciter à un regroupement lorsque cela est pertinent**
- ✓ **Ne pas engendrer de situation absurde en termes de rayon de collecte**
- ✓ **Maîtriser l'apparition des cultures énergétiques**

Electricité : exemple d'une structure de tarif

- ✓ **Un tarif d'achat repensé pourrait, par exemple, se décomposer de la manière suivante :**
 - un tarif de base prenant en compte les effets d'échelle
 - une prime à l'efficacité énergétique
 - une prime « ressources » calculée en fonction des ressources utilisées
 - une prime « réseau de chaleur » attribuée en cas de création d'un réseau

- ✓ **Les installations de valorisation du biogaz de décharge seraient traitées séparément.**



Injection : point législatif

- ✓ **Article 35 bis A de la loi portant engagement national pour l'environnement (« Grenelle 2 »), ajouté par amendement à l'Assemblée nationale**
- ✓ **Objectif : favoriser la valorisation du biogaz en l'injectant dans le réseau de gaz naturel**
- ✓ **Principales dispositions :**
 - ➔ **garantie d'achat à tarif fixe aux producteurs souhaitant injecter du biogaz sur le réseau public**
 - ➔ **compensation des fournisseurs achetant ce biogaz**
 - ➔ **désignation d'un acheteur de dernier recours**
 - ➔ **certificats de garantie d'origine**
 - ➔ **exemption d'autorisation de fourniture pour les producteurs de biogaz**



Injection : point réglementaire

- ✓ **En attendant la promulgation de la loi (objectif du gouvernement = cet été), élaboration des décrets nécessaires :**
 - description des installations éligibles
 - principe du tarif (défini ensuite par arrêté)
 - conditions d'injection dans le réseau
 - dispositif de garantie d'origine
 - désignation de l'acheteur de dernier recours
 - mécanisme de compensation

- ✓ **Objectif :**
 - publication fin 2010 / début 2011
 - mais problème potentiel d' « embouteillage » au Conseil d'Etat avec tous les textes d'application attendus...

Injection : en attendant le tarif...

- ✓ **Le délai de parution des textes constituera une phase d'acquisition d'expérience, tant économique que technique.**
- ✓ **Des expériences d'injection de différentes tailles seront menées : méthanisation de déchets urbains, méthanisation d'effluents d'élevage, méthanisation « territoriale », etc.**
- ✓ **Ces projets seront soutenus, notamment via des aides à l'investissement : fonds chaleur, aides ADEME, aides MAAP, aides régionales, etc.**

